



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2018 à 19h30

L'an deux mil dix-huit, le 25 du mois de janvier à 19H30, le Conseil municipal de la Commune de LUX s'est réuni Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis EVRARD, Maire.

Etaient présents : Denis EVRARD, Stéphane HUGON, Joèle BONNOT, Alain PRESUMEY, Geneviève BADEY, Mélodie BELLET, David BION, Pierre BRÉON, Christophe DARLET, Claudette DUPUIS, Richard GENIAUT, Eliane GUILLOT, François PROT

Etaient excusés :

1. Serge BOCQUET donne pouvoir à Denis EVRARD
2. Jean-Philippe ANCIAUX donne pouvoir à David BION
3. Céline PERRAUD donne pouvoir à Geneviève BADEY
4. Jean-Louis CHAMFROY donne pouvoir à Pierre BRÉON
5. Sophie DERNOIS, sans pouvoir
6. Daniel BION, sans pouvoir

Secrétaire de Séance : Joèle BONNOT

Affaires générales

1. Approbation du compte rendu du 21 décembre 2017 (D. EVRARD)

Monsieur François PROT fait remarquer que l'orthographe du nom de Monsieur GIRARDEAU se termine par EAU et non OT.

Le compte-rendu du 21 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations relatives aux décisions prises par le Maire et/ou le Président de l'Agglomération en vertu de leurs délégations (D. EVRARD)

Monsieur le Maire explique que le Président du Grand Chalon n'a pas exercé de droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- AI 158, 15 route de Lyon
- AI 369-371, 1 route de Lyon
- AB 151, 15 rue du Creux au fer
- AI 139, 3 allée du 19 mars 1962

3. Liste annuelle des marchés publics 2017 (D. EVRARD)

Vu l'article 133 du code des marchés publics,

Vu l'arrêté modifié du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices,

Vu le rapport de Monsieur le Maire,

L'article 133 du code des marchés publics dispose que « le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie ».

Le Conseil municipal après en avoir délibéré en séance à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la liste des marchés publics supérieurs à 20 000 € conclus par la commune au cours de l'année 2017
- **Marchés publics de travaux d'un montant compris entre 20 000 et 90 000 € HT**

Objet du marché	Raison sociale et code postal du titulaire
Réfection voirie Rue Victor Hugo	GUINOT PASCAL SAS (71210)

- **Marchés publics de travaux d'un montant compris entre 90 000 et 5 000 000 € HT**

Objet du marché	Raison sociale et code postal du titulaire
Rénovation 3 appartements : désamiantage	AIRCLEAN PRO (71420)
Rénovation 3 appartements : gros œuvre lot n°1	SAS SIMONATO (71640)
Rénovation 3 appartements : charpente couverture lot n°2	SAS PIGUET (71000)
Rénovation 3 appartements : menuiserie métallerie lot n°3	MENUISERIE DU CHALONNAIS (71530)
Rénovation 3 appartements : plâtrerie peinture lot n°4	SMPP (71710)
Rénovation 3 appartements : carrelage lot n°5	AM CARRELAGE FAIENCES (71670)
Rénovation 3 appartements : plomberie, chauffage VMC lot n°6	SARL NORD EST ENERGIE(21121)
Rénovation 3 appartements : électricité lot n°7	NUISEMENT Franck (71150)

4. Adhésion au contrat du Centre de gestion souscrit auprès de CNP assurances pour la couverture de nos obligations statutaires concernant les agents de la commune ou établissement affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2018 (D. EVRARD)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône et Loire a mis en concurrence le contrat relatif à l'assurance du personnel des collectivités du département. A la suite de cette consultation, réalisée selon la procédure prévue par le nouveau code des marchés publics, CNP assurances a été retenue, avec de nouvelles conditions

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré en séance, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de CNP Assurances pour la couverture de nos obligations statutaires concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2018
Le taux de cotisation pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés CNRACL est de **4.98 %** avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire
Le taux de cotisation pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés l'IRCANTEC est de **1.48 %** avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire
- **Charge** Monsieur le Maire de signer le certificat d'adhésion et effectuer les démarches nécessaires

5. Information sur le lancement d'un MAPA travaux restaurant scolaire (Pierre BRÉON)

Le rapporteur explique que 3 économistes ont été contactés pour la supervision du chantier : l'économiste a vocation à préparer le MAPA, préparer le chantier, en assurer le suivi, contrôler et réceptionner les travaux. Les 3 économistes ont fourni un devis : la fourchette de prix varie entre 17 400 € et 7 500 € pour des prestations et travaux identiques. La différence s'explique par l'intégration de contrôles superflus.

La société IEBAT, la moins disante et techniquement la plus apte a été retenue pour une prestation de 7 560 € TTC.

Ainsi la mairie est déchargée des responsabilités de chantier : les échéances de ce chantier du 9 avril à fin août 2018 devront être respectées : dans la période d'avril jusqu'aux vacances d'été, les enfants iront déjeuner à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire souligne que les coûts de rénovation du restaurant scolaire devraient s'élever à 116 000 € dans une hypothèse haute.

6. Finances : point au 31 décembre 2017 (A. PRESUMEY)

L'analyse du budget 2017 laisse apparaître certaines conclusions :

- par rapport à 2016, les charges du budget de fonctionnement ont diminué de 30 000 €
- le changement de la téléphonie et des contrats n'a pas amorcé cette année une diminution des coûts : elle est attendue sur le budget 2018
- les charges de personnel entre 2016 et 2017 sont restées stables
- les charges de gestion ont augmenté de 23 000 € conséquence de la forte augmentation de la cotisation au SIVOM ACCORD et à la campagne d'éradication de la jussie
- au niveau des emprunts une diminution de nos intérêts de 3 000 €

D'une manière générale, les charges sont maîtrisées : 12 597 € ont été dépensés en plus par rapport à 2016, ce qui représente 1% des dépenses réalisées.

7. Demande de subvention auprès du Département appel à projet Départemental 2018 et auprès de l'Etat subvention au titre de la DETR pour la restauration et la mise aux normes du restaurant scolaires (A. PRESUMEY)

Monsieur Alain PRESUMEY, Adjoint en charge des finances, rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation complète du restaurant scolaire, qui comprend les travaux suivants :

- le projet de travaux et de remise aux normes du restaurant scolaire a été présenté à la Direction Départementale de la Protection des Populations et, validé par cette dernière
- les travaux comportent plusieurs lots et feront l'objet d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA). Ils comprennent la réorganisation des cuisines, le changement des huisseries, le changement du système de chauffage et de la VMC, la reprise de la toiture, le changement des cloisons et du matériel de cuisine, des travaux de carrelage et de peinture, les sanitaires, l'accessibilité, la mise aux normes de l'électricité.

Afin de réaliser l'intégralité de ces travaux, pour la maîtrise d'ouvrage et l'aide à l'élaboration du MAPA, il propose de retenir la société IEBAT pour un montant de 6 300 € HT, soit 7 560 € TTC.

Le montant prévisible des travaux s'élève à 90 715.88 € HT soit 99 805.78 € TTC, auxquels il convient d'ajouter la maîtrise d'œuvre soit un total de 97 015,88 HT, soit 116 419,06 TTC

Monsieur Alain PRESUMEY précise que ce projet peut bénéficier :

- d'une subvention du Conseil Départemental de Saône et Loire au titre de l'appel à projets départemental 2018, volet 1 : équipement et services,
- d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR

Le plan de financement serait le suivant :

Opération	Budget prévu HT	Financement	% de participation
Rénovation complète du restaurant scolaire et mise remise aux normes	Maîtrise d'œuvre 6 300,00 €	Conseil départemental 18 750,00 €	19.33 %
	Travaux 90 715.88 €	Etat 38 806.35 €	40 %
	TOTAL 97 015.88 €	Reste à charge de la commune (autofinancement) 39 459.53 €	40.67 %

Entendu cet exposé, le Conseil municipal après en avoir délibéré en séance, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réaménagement du restaurant scolaire, pour un montant global de 97 015.88 € HT, soit 116 419.06 € TTC.
- APPROUVE le plan de financement présenté
- SOLLICITE pour ce projet une aide financière du Conseil départemental et de l'Etat
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8. Point sur les travaux en cours (Pierre BRÉON)

Le rapporteur explique que :

- Les travaux des 3 appartements au-dessus de l'école sont terminés à l'intérieur, seules restent les cages d'escaliers
- 2 appartements sont attribués, le 3^{ème} est en cours
- En ce qui concerne les travaux sur les réseaux rue et place de la Libération : le chantier va se dérouler sur plusieurs mois, par tronçon, l'arrêt de bus vers la boulangerie va être momentanément suspendu, le ramassage des ordures ménagères adaptera ses tournées, chaque riverain a reçu une information dans sa boîte aux lettres, concernant ces travaux
- Une réflexion est en cours sur le réaménagement des abords de la mairie
- En ce qui concerne la vitesse excessive rue Charles Dumoulin, il va être procédé à la mise en place d'un ralentisseur

Monsieur François PROT fait remarquer que dans l'article paru à ce propos dans le JSL le titre lui a paru douteux et souligne que la définition faite du SYDESL est erronée.

Richard GENIAUT précise que la définition du Sydesl émane du site informatique de ce syndicat.

Monsieur le Maire tient à féliciter les employés pour le travail de rénovation de la salle du Conseil municipal.

9. Information enfance-jeunesse-scolaire (Stéphane HUGON)

Le rapporteur explique que l'accueil de loisirs du mercredi commence à donner des résultats avec une meilleure fréquentation.

Il informe l'assemblée que la commission jeune a déjà récolté 716 € grâce à son action papier cadeau, qui s'est déroulée au moment des fêtes de Noël, et que la prochaine action est une vente de fromage.

Informations et questions diverses

Alain PRESUMEY informe l'assemblée d'une aide financière à hauteur de 80% du montant HT pour le changement de la chaudière de la salle polyvalente : c'est l'obligé EDF qui s'en acquittera au titre des certificats d'économie d'énergie des territoires à énergie positive pour une croissance verte (CEE des TEPCV) en partenariat avec le Pays du Chalonnais.

Denis EVRARD annonce que la journée citoyenne aura lieu samedi 26 mai 2018 et qu'il faut solliciter les habitants pour la mise en place des chantiers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 13

**Prochain Conseil municipal
Jeudi 22 février 2018 à 19h30**



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 janvier 2018 à 19h30**

Page des signatures

Denis EVRARD	Stéphane HUGON	Joèle BONNOT
Alain PRESUMEY	Serge BOCQUET	Jean-Philippe ANCIAUX
Geneviève BADEY	Mélodie BELLET	Daniel BION
David BION	Pierre BRÉON	Jean-Louis CHAMFROY
Christophe DARLET	Sophie DERNOIS	Claudette DUPUIS
Richard GENIAUT	Eliane GUILLOT	Céline PERRAUD
François PROT		